

## Attention : arnaqueurs nouveau genre aux États-Unis

Les exportateurs canadiens sont invités à la prudence devant le nombre croissant de fraudes signalées aux États-Unis, impliquant des acheteurs qui disparaissent sans payer après avoir pris possession de la marchandise. Jusqu'à maintenant, les fraudes sont l'œuvre d'entreprises textiles de Los Angeles.

Le FBI s'est joint aux forces de l'ordre locales chargées de l'enquête. D'après les autorités policières, l'escroquerie semble se répandre dans d'autres régions, plus particulièrement en Floride (Fort Lauderdale), dans le sud de la Californie (San Fernando Valley), dans l'État de New York (Brooklyn) et dans le New Jersey.

### L'arnaque

Le modus operandi des arnaqueurs est généralement le suivant : un acheteur donne d'abord une petite commande en payant à l'avance ou en payant en totalité, selon les conditions de vente. Il donne ensuite des commandes de plus en plus importantes, ce qui lui permet d'établir un bon dossier de crédit auprès du fournisseur. Enfin, il passe une commande beaucoup plus grosse, et c'est alors qu'il disparaît avec la marchandise, sans payer la facture.

L'arnaqueur invente souvent des dossiers de crédit et fournit de faux états financiers ainsi que de fausses références commerciales. Les noms, adresses et numéros de téléphone fournis sont ceux de parents, associés et amis, souvent eux-mêmes des arnaqueurs mêlés à la combine. Les références sont aussi parfois des marchands "honnêtes" qui achètent la marchandise des arnaqueurs.

Les foires commerciales sont un des moyens employés par les arnaqueurs pour cibler de nombreuses entreprises à la fois et passer des commandes multiples. De cette façon, ils évitent d'être poursuivis en vertu des règlements fédéraux américains relatifs aux fraudes postales et téléphoniques, car ils ne se servent pas de la poste ou des lignes téléphoniques pour transmettre les renseignements frauduleux.

### Les clients de la SEE sont protégés

Les entreprises qui ont souscrit une assurance crédit avec la Société pour l'expansion des exportations (SEE) sont protégées jusqu'à concurrence de 90 % des pertes. Par contre, « les exportateurs qui n'ont pas d'assurance crédit devraient faire preuve de vigilance lorsqu'ils traitent avec des acheteurs inconnus », indique M. Keith Milloy, souscripteur en chef de la SEE, Services financiers à court terme.

### À surveiller

Les exportateurs canadiens doivent porter une attention particulière aux entreprises relativement nouvelles dont les états financiers et les dossiers bancaires sont très bons. Ils doivent également se méfier des références assorties de commentaires — tels que « je connais bien l'équipe de direction » — parce qu'elles proviennent souvent de complices.

Voici d'autres points à surveiller :

- Entreprise établie depuis peu et qui progresse à une extrême rapidité; absence de compte bancaire d'entreprise ou de fonds dans le compte actuel; taxes impayées.
- Commandes non sollicitées ou commandes urgentes de nouveaux clients — prenez garde aux clients qui offrent trop spontanément les renseignements dont vous avez besoin.
- Entreprises qui ont établi progressivement leur dossier de crédit à l'aide de petites commandes et qui prétextent une expansion de leurs affaires pour justifier une commande énorme et soudaine.
- Services de réponse téléphonique qui demandent si la référence commerciale peut rappeler, ou une référence qui fournit immédiatement un rapport impressionnant, sans même consulter ses dossiers. Lorsqu'une personne servant de référence retourne l'appel, demander si l'on peut rappeler. Si la personne donne encore le numéro du service de réponse téléphonique, insister pour avoir le numéro du téléphone où elle se trouve actuellement en disant qu'on rappellera dans quelques minutes.
- Référence en matière de crédit dont l'adresse est une boîte postale ou qui habite la même ville ou région que le requérant; référence qui n'est pas inscrite dans l'annuaire téléphonique ou qui a un numéro de téléphone, mais pas d'adresse. Vérifier auprès de l'assistance annuaire. Vérifier également si la référence est une entreprise du même secteur que le requérant, car elle devrait plutôt être un de vos concurrents.

Pour plus de renseignements sur cette arnaque ou pour obtenir une liste complète des points à surveiller, consulter le site Web de la SEE : <http://www.edc.ca> (fabrique « Avis aux exportateurs »).